

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9-431-1932 promulguant à la Côte française des Somalis le décret st 19 septembre 1932, relatif aux avances sur pension d'invalidité concernant les marins indigènes coloniaux et leurs ayants cause.

n° 9-431-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 octobre 1932

Numéro JO
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro
30 octobre 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et pda, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés devinent exécutoires

Vu le décret du 19 septembre 1932, relatif aux avances sur pension d'invalidité concernant les marins indigènes coloniaux et leurs ayants cause, publié au Journal officiel de la République française du 24 septembre 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 septembre 1932 susvisé, relatif aux avances sur pension d'invalidité concernant les marins indigènes coloniaux et leurs ayants cause. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.